

Sujet : [INTERNET] Enquête publique « QUATRE CHEMINS »

De : Agnès DURAND <agnesoleil@yahoo.fr>

Date : 16/11/2021 14:22

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre le projet éolien des quatre chemins sur les communes de Balledent et de Châteauponsac car je ne pense pas que ce soit la solution pour notre transition énergétique. Avant de vouloir remplacer une énergie par une autre soyons déjà prêts à diminuer notre consommation en changeant nos habitudes...

Toutes les collectivités territoriales sont à la recherche de nouvelles recettes pour nourrir leur budget. En acceptant des éoliennes, elles détruisent l'attractivité de leur territoire en le massacrant avec de lourdes conséquences sur leur économie, l'emploi et leur avenir. Cette promesse de rente et de bonus fiscal ne repose que sur une situation actuelle qui subventionne à outrance les industriels éoliens (dénoncé par la Cour des Comptes, des Commissions parlementaires et des experts).

La transition énergétique souhaite remplacer les énergies fossiles par les renouvelables afin de décarboner la production d'électricité. En France, elle est déjà décarbonée grâce au mixte hydro-électricité et le nucléaire.

Les éoliennes ne sont pas la solution mais un problème :

- > Ecologique : construire une éolienne nécessite 1 500T de béton et de ferraille enfouis dans le sol pour toujours (artificialisation des sols), 300T d'acier pour le mat (230T de charbon pour le fabriquer = CO2), 400L d'huile (risques de fuite et pollution des sols), 2T de terres rares (dont l'exploitation en Chine se fait dans des conditions sanitaires et environnementales scandaleuses), 90T de matériaux composites pour les pâles (non recyclables en fin de vie et la plupart du temps enfouies dans le sol. Ex : cimetière de 870 pâles à Casper aux Etats-Unis). Destruction de la biodiversité (chiroptères notamment). C'est une énergie intermittente, aléatoire et diffuse qui nécessite une autre énergie (le charbon la plupart du temps) quand il n'y a pas de vent !!
- > Sanitaire : pour les humains ce sont des insomnies, acouphènes, effets stroboscopiques, bruits entêtants... (le 8 juillet 2021 la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé) et pour les animaux d'élevage ce sont des pertes de performances en quantité et qualité ainsi que des mortalités et des troubles inexpliqués.
- > Economique : l'immobilier et le tourisme s'effondrent (qui veut vivre, passer ses vacances, se ressourcer un week-end à proximité de centrales éoliennes ?)
- > Paysager : nos campagnes transformées en zones industrielles de jour comme de nuit.

Je souhaiterais questionner VALECO.

Vous dites, je vous cite : " Il faut par ailleurs noter qu'au vu des délais relativement importants en France pour la réalisation d'un parc éolien (plusieurs années entre le dépôt de la demande d'autorisation et le lancement du chantier éolien), des éoliennes plus performantes

(puissance de production, productivité, émergences acoustiques réduites...) et correspondant aux mêmes niveaux d'impacts établis lors des études peuvent se révéler disponibles post-autorisation ".

Sur quelles données vous basez vous pour affirmer que les niveaux d'impacts établis lors des études seront similaires avec des éoliennes, pas encore créées, et dont vous ne connaissez pas, à ce jour, les caractéristiques techniques ?

Dois-je en conclure que le dossier d'impact que vous nous proposez aujourd'hui ne concerne pas les éoliennes que vous implanterez demain ?

Vous stipulez que les éoliennes pourront être bridées en cas de dépassement des niveaux sonores réglementaires, afin de réduire (mais pas stopper !) la mortalité des chiroptères, etc... Avez-vous pris en compte dans vos calculs de production d'énergie le plan de bridage ?

Belle journée à vous
Agnès Durand (Châteauponsac)